

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du  
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par  
le règlement, sous la présidence de Monsieur François  
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays  
du Grésivaudan.

Objet : Plan  
climat énergie  
territorial –  
comité de  
pilotage

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P.  
BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D.  
CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G.  
COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G.  
FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.  
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-  
MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-  
POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI,  
P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P.  
VOLPI.

Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 49  
Vote pour : 49  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés : A. ANDREYON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G.  
COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM.  
BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P.  
LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTE), P.  
LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S.  
VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°415 portant lancement  
de la démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Pour mener à bien cette démarche un comité de pilotage doit être créé,  
pilote par le vice-président au développement durable.

Il est proposé que le comité de pilotage soit composé comme tel :

Des élus du Grésivaudan :

- Vice président au développement durable,
- Vice président à l'Agenda 21,
- Vice président à la concertation ou son représentant,
- Vice président au logement ou son représentant,
- Vice président au transport ou son représentant,
- Vice président aux infrastructures ou son représentant,
- Vice président aux équipements de services à la population ou  
son représentant,
- Vice président à l'aménagement ou son représentant,
- Vice président à l'économie ou son représentant,
- Vice président à l'environnement ou son représentant,
- Et au moins 1 conseiller communautaire

Transmis le : 18/02/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-20001816-20110131-19-D

Des partenaires institutionnels :

- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Le Conseil Général de l'Isère
- La Région Rhône-Alpes
- Deux personnes désignées par le Conseil de Développement parmi ses membres

Si besoin, d'autres structures et personnes pourront intégrer le comité de pilotage selon le stade d'avancement du plan climat. Selon l'ordre du jour, il pourra être ouvert à d'autres participants.

D'autres instances seront définies afin de réunir les partenaires du plan climat, d'avancer techniquement sur la mise en œuvre du plan d'actions avec les services de la collectivité ou de réunir l'ensemble des acteurs pour établir un bilan annuel.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de désigner les représentants cités ci-dessus pour constituer le comité de pilotage du plan climat énergie territorial et autorise celui-ci à compléter sa composition si besoin.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

